

Monsieur le Secrétaire Général,

[Présentation] Membre du secrétariat permanent du SNAD CGT, représentant élu CGT des personnels au conseil d'administration de l'EPA Masse des Douanes et représentant des usagers mandaté par la fédération des Finances CGT au sein de l'AG de l'ALPAF.

La solidarité est une des valeurs fortes de notre administration, contrepoids indispensable à la pénibilité inhérente au travail des agents des douanes en uniforme et ce, depuis toujours.

Cette solidarité s'est concrétisée tout au long de notre histoire par la mise en place de structures, dont les agents ont toujours été à l'origine et dont ils continuent d'assurer la gestion pour certaines.

Au premier rang de ces structures, il y a la Masse des Douanes.

La Masse des Brigades naît pratiquement simultanément à la création de la Régie des Douanes en 1791. Dès cette période, les agents des brigades sont confrontés à d'importantes difficultés d'ordre divers : se loger, s'équiper (uniformes et armes), se soigner. La Masse des Brigades se constitue d'abord de manière informelle et diverse et son financement est assuré par un prélèvement sur les traitements.

Jusqu'à la première grande réforme de 1908, la Masse des Brigades va peu à peu se structurer pour couvrir l'habillement, l'équipement, l'armement, la santé et le casernement. La période 1838-1908 peut être considérée comme l'âge d'or de cette institution, avec une trésorerie abondante qui va lui permettre d'investir massivement dans le foncier et l'immobilier. C'est notamment durant cette période que seront construites les grandes casernes du Havre (1846) et de la Joliette à Marseille (1903).

En 1908, la première grande réforme de la Masse des Brigades consiste à délester celle-ci des services de l'habillement, de l'équipement et de l'entretien de l'armement, qui sont pris en charge budgétairement. De plus, si la Masse des Brigades conserve un service de santé, celui-ci ne fait plus l'objet de prélèvements sur les traitements, mais est financé en contrepartie par une subvention annuelle du Trésor.

Le second grand virage que va opérer la Masse des Brigades intervient au lendemain de la seconde guerre mondiale, en 1946, avec la création de la Sécurité Sociale. Dès lors, aux yeux de l'administration, plus rien ne justifie le maintien d'un service de santé, devenu très coûteux depuis une trentaine d'années à cause de l'explosion des dépenses de santé.

À partir de cette date, la Masse des Brigades ne s'occupe donc plus que de logements, à l'image de ce qu'elle continue de faire aujourd'hui à travers l'EPA Masse des Douanes.

Depuis 64 ans notre institution sociale bicentenaire n'a cependant pas cessé d'évoluer. Ainsi, en 1960, pour faire face aux besoins immenses en matière de reconstruction, de constructions nouvelles ou de modernisation des vieilles casernes, est mise en place la convention CILOF. Cette société, devenue depuis la SNI, va ainsi construire pour le compte de la Masse des Brigades de nombreux logements, qui reviendront - en partie - dans son giron, une fois les prêts remboursés. Les grandes cités de la région parisienne (L'Haÿ les Roses, Limeil-Brévannes, Sarcelles, Tremblay 1 et 2, Villiers le Bel) sont issues de cette période.

En 1980, la Masse des Brigades devient la Masse des Douanes, supprimant la distinction entre service des bureaux et service des brigades. Cette réforme de 1980 concerne aussi la 1<sup>ère</sup> mise de Masse, qui était une sorte de cotisation d'adhésion de l'ensemble des agents des brigades à cette institution et qui devient un droit d'entrée dans les logements de la Masse.

Enfin, la dernière étape est franchie en 1997 avec la création d'un Etablissement Public Administratif (EPA) « Masse des Douanes », suite aux injonctions de la Cour des Comptes, cette dernière ayant souligné à plusieurs reprises l'absence de caractère juridique de ce qui n'était alors qu'une sous-direction de la division immobilière de la direction générale des Douanes.

Cette courte présentation de deux siècles d'histoire est nécessaire pour saisir tout le caractère solidaire et important qu'a joué et que continue de jouer cette œuvre sociale au sein de notre administration. Comme nous l'avons dit dans notre propos préliminaire, les agents des Finances et a fortiori ceux de la DGDDI sont de plus en plus fragilisés dans le contexte actuel de crise économique et sociale. C'est particulièrement le cas en matière de logement et il est donc important que le rôle de cette institution soit renforcé.

Or, ce n'est pas le cas avec la politique que mène actuellement le service central de l'EPA Masse des Douanes sous l'impulsion du directeur général des Douanes, qui se trouve être également le président omnipotent (de par sa voix prépondérante) du conseil d'administration de notre œuvre.

Celle-ci est en effet confrontée à une difficulté qui constitue un réel danger pour son existence. Depuis de très nombreuses années et parfois près d'un demi-siècle pour certains ensembles immobiliers, l'administration n'a pas engagé d'opérations de rénovation de grande ampleur. Cette attitude longtemps dénoncée par les représentants élus des personnels est en complète contradiction avec ce qui aurait dû être une gestion en « bon père de famille » du patrimoine immobilier de l'Etat. Le résultat est aujourd'hui sans appel : il faut que l'EPA Masse des Douanes trouve 52 M€ pour assurer la rénovation complète des ensembles domaniaux dont il a la charge. Cette somme peut évidemment donner le vertige, surtout quand on sait qu'elle représente presque 2,5 fois le budget annuel de l'établissement !

Pour les représentants du SNAD CGT au sein du CA de l'EPA Masse des Douanes, la responsabilité de cette situation incombe entièrement à l'administration. Et nous ne pouvons tolérer que celle-ci se dédouane de ses responsabilités en tentant de faire supporter ces importants besoins financiers sur les locataires actuels et à venir. Toutes les mesures prises au sein de cet organisme au cours de ces derniers mois l'attestent, qu'il s'agisse des harmonisations tarifaires des loyers à la hausse, des suppressions des aides particulières en faveur des locataires les plus fragiles ou de ce que nous appelons la dilapidation des cités domaniales, dont les loyers sont pourtant la principale garantie d'indépendance de cette œuvre sociale. La prochaine tentative sera certainement d'imposer une hausse supplémentaire des loyers en contrepartie des opérations de rénovation programmées, qui pourrait faire bondir les loyers jusqu'à plus de 20 %. Et il ne s'agit pas d'une élucubration de notre part, puisque le président du CA a déjà affiché l'intention de faire passer ce dossier au vote du CA le 23 mars prochain.

La question des moyens financiers est donc centrale dans la politique menée au sein de l'EPA Masse des Douanes. C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales douanières représentées au sein du CA de l'établissement ont demandé lors d'un groupe de travail le 19 janvier dernier que l'administration assume enfin ses responsabilités, en

prenant les mesures financières appropriées pour assurer la rénovation du parc de cette institution sociale plus que jamais nécessaire.

Une autre des structures actives dans le domaine social en Douane est l'Oeuvre des Orphelins des Douanes (ODOD). Cette association a été fondée peu de temps avant la fin de la première guerre mondiale, le 15 mai 1918, pour venir en aide d'abord aux enfants de douaniers tombés au champ d'honneur durant le premier conflit du XXème siècle. Elle a rapidement étendu son champ d'action à tous les orphelins des agents des douanes, décédés en activité de service ou après leur mise à la retraite.

Cette institution a été reconnue d'utilité publique par un décret du président de la République le 18 avril 1922.

Son financement a été assuré jusqu'en 2006 par le versement de cotisation et l'abandon volontaire des agents d'une partie des produits des amendes, confiscations et de la vente des marchandises saisies, ce qu'on a appelé le « 10% » et qui était inscrit dans un décret datant du 18 avril 1957.

En 2006 donc, deux arrêtés sont venus modifier cet état de fait : le premier a exclu l'ODOD des bénéficiaires des répartitions contentieuses et le second l'a chargé de façon exclusive de la gestion de l'action pour l'enfance en faveur des orphelins, des handicapés et des vacances. Cette même année, une convention a été signée entre la DGDDI et l'ODOD pour le versement d'une subvention indexée de 6M€ sur la période 2006-2008.

Si cette subvention octroyée en 2006 a permis de compenser les répartitions contentieuses versées jusqu'alors, l'ODOD a été confrontée en 2009 à de graves difficultés financières et de fonctionnement, liées à un retard important dans le renouvellement de cette convention. Cela est dû notamment au fait que ce renouvellement n'était plus du ressort exclusif de la DGDDI, mais du ministère.

Parallèlement à la convention de financement, l'ODOD a lancé une campagne d'adhésion volontaire auprès des douaniers actifs et retraités. Plus de 15 000 d'entre eux ont manifesté par leur cotisation, souvent accompagnée d'un don supplémentaire, leur profond attachement à cette œuvre sociale bientôt centenaire. Mais cela n'est pas suffisant pour assurer le financement de son action et cela ne doit en aucun cas décharger notre employeur de ses obligations dans le domaine de l'action sociale. Les besoins en matière d'action sociale en direction des enfants de douaniers existent réellement et l'arrêté pris pour en confier la prérogative exclusive à l'ODOD en témoigne. Nous tenons également à souligner que 86% de la subvention versée en 2008 a été utilisé pour les différentes aides et prestations servies. Ce chiffre atteste de la qualité de l'intervention de l'œuvre.

Les douaniers et leurs représentants syndicaux attendent donc un signe encourageant de la part des ministres dans le domaine du financement de l'action sociale, en douane comme dans les ministères, pour que les déclarations de principe puissent enfin être honorées et pour que les besoins existants en la matière puissent être satisfaits.